

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 22 février 2023

ECONOMIE

Aides aux entreprises pour faire face aux augmentations des factures d'énergie

Le gouvernement a mis en place un **dispositif complet pour aider les entreprises, artisans, commerçants à faire face à la hausse des prix de l'électricité.**

La synthèse de ces aides est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.impots.gouv.fr/dispositifs-amortisseur-electricite-et-bouclier-tarifaire>

Le préfet de l'Hérault, le directeur départemental des finances publiques et les services de l'État souhaitent rappeler que **pour bénéficier du bouclier tarifaire ou de l'amortisseur électricité, les TPE et PME doivent adresser une attestation à leur fournisseur d'énergie avant le 31 mars 2023.**

Les entreprises peuvent télécharger ce document sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Pour toute demande d'informations sur les dispositifs d'aides, vous pouvez contacter la DDFIP de l'Hérault, Division action économique :

Laurence Garcia, conseillère départementale à la sortie de crise
06. 10. 03. 97. 65 / 06. 15. 26. 99. 41
codefi.ccsf34@dgfip.finances.gouv.fr